

# M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE  
EN DATE DU 14 JANVIER 1991

ARTICLE 1 :

La durée de la mission est reconduite pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1992.

ARTICLE 2 :

Le montant du présent avenant s'élève à la somme de :

- F 2.674.872,00 (deux millions six cent soixante quatorze mille huit cent soixante douze francs)

selon détail sur annexe jointe.

Fait à Paris le 20 janvier 1992

*Lu et approuvé*

**SATIF**  
14, rue d'Anjou  
75008 PARIS

*Thomas*

*LA NABY*

# M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

## PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU RWANDA


### DETAIL DES PRIX PROPOSES

(du 1er janvier au 31 décembre 1992)

PERSONNELS CONCERNES	QTE	PRIX UNITAIRE FORFAITAIRE MONTANT H.T	DUREE	PRIX TOTAL H.T.
- Pilote/cdt de bord	1	71.240,-	12 m	854.880,-
- Co-pilote	1	68.578,-	12 m	822.936,-
- Mécanicien sol	1	57.738,-	12 m	692.856,-
				<hr/>
				2.370.672,-
- Billet d'avion (4 AR Paris/Kigali)	3	86.400,-		259.200,-
- Transports bagages	3	15.000,-		45.000,-
				<hr/>
				2.674.872,- =====

Maintenance International Service  
14, rue d'Anjou  
75008 PARIS

A PARIS, le 20 janvier 1992

  
A. de ROCHER